
Lettre du maréchal de Ségur nommée "Addition au livre Rouge ou démonstration de la vérité" et datée du 3 avril 1790, contenue dans le Livre Rouge, en annexe de la séance du 21 avril 1790

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du maréchal de Ségur nommée "Addition au livre Rouge ou démonstration de la vérité" et datée du 3 avril 1790, contenue dans le Livre Rouge, en annexe de la séance du 21 avril 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XIII - Du 14 avril au 21 avril 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1882. pp. 189-190;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1882_num_13_1_6618_t1_0189_0000_8

Fichier pdf généré le 10/07/2020

	Report.....	818,000 liv. » s. » d.
	à différents intérêts dans des objets de commerce.....	728,600
1786.	Dépenses extraordinaires à l'occasion de la naissance de Madame Sophie.....	100,000
	Frais pour le voyage du roi à Cherbourg.....	148,000
	Total du chapitre IX.....	1,794,600 liv. » s. » d.

CHAPITRE X.

DÉPENSES PERSONNELLES AU ROI ET A LA REINE.

Le total de ce chapitre monte à la somme de 11,423,750 livres 8 s. 6 d. Le comité ne croit pas devoir entrer dans le détail des articles qui le composent : il observera seulement qu'une grande partie de la somme a été employée en acquisition de fonds.

RÉCAPITULATION

Chapitre I ^{er} .	Page 9,	monte à.....	28,364,211 liv.	13 s.	6 d.
Chapitre II.	16, à.....	6,174,793	19	10
Chapitre III.	19, à.....	2,221,541	13	4
Chapitre IV.	26, à.....	254,000		
Chapitre V.	<i>Id.</i> à.....	15,254,106	12	2
Chapitre VI.	29, à.....	20,868,821	2	9
Chapitre VII.	31, à.....	5,825,000		
Chapitre VIII.	<i>Id.</i> à.....	135,804,891		
Chapitre IX.	37, à.....	1,794,600		
Chapitre X.	38, à.....	11,423,750	8	6
	Total général.....		227,985,716 liv.	10 s.	1 d

Achévé d'imprimer le 7 avril 1790.

BAUDOUIN.

Lettre à Messieurs du comité des pensions.

Apprenant, Messieurs, que mon nom se trouve sur le Livre rouge, pour une somme de 370,000 livres, relative à la vente d'une forêt qui appartenait à M^{me} de Liancourt, je m'empresse de joindre ici l'explication, au moins telle que je la conçois ; car n'ayant, Dieu merci, eu jamais le besoin ni la disposition de recourir aux bontés du roi, pour aucun traitement, pension ou gratification quelconque, je ne pouvais me douter de trouver mon nom dans ce livre qui me semblait n'avoir que cette destination.

Si vous croyez, Messieurs, devoir rendre publiques les dépenses du Livre rouge, j'ai l'honneur de vous prier de rendre en même temps publique cette petite explication.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE DUC DE LIANCOURT.

Le 5 avril 1790.

La forêt de Camors rapportant, par une estimation de dix années de revenu, 40,000 livres à M. et M^{me} de Liancourt, le roi en a, par un bon du 1^{er} mai 1785, fixé le prix à 1,500,000 livres, les frais de la vente en dedans. Ces frais sont droits de lods et vente pour M. le duc de Rohan et autres frais de procès-verbaux, de contrôle, etc. M. et M^{me} de Liancourt consentirent à ce prix et à ces conditions, moyennant que la somme de 1,200,000 livres serait payée en argent, par le Trésor royal, en six années, et qu'il serait fait du reste 15,000

livres de rente viagère à chacun de leurs deux cadets.

Il parut qu'il était de l'intérêt du roi de consentir à cet arrangement. Sa Majesté y souscrivit.

M. de Liancourt a les contrats de l'Hôtel de Ville. Il ignore dans quelle forme les fonds en ont été faits.

LE DUC DE LIANCOURT.

Le 5 avril 1790.

ADDITION AU LIVRE ROUGE OU DÉMONSTRATION DE LA VÉRITÉ

de ce qui a été dit dans l'Avertissement imprimé en tête du dépouillement de ce Livre.

Le comité des pensions avait cité, dans cet endroit, un exemple de la hardiesse des ministres pour former des demandes de grâces immodérées. C'était celui d'un ministre qui ayant déjà 98,622 livres de traitements, avait formé de nouvelles demandes excessives. Le comité n'avait nommé personne. M. le maréchal de Ségur n'a pas été satisfait de cette réserve. Le 8 avril, il a écrit, aux auteurs du *Journal de Paris*, une lettre qui a été insérée dans le journal du 10, et qui est conçue en ces termes :

« Messieurs, l'impartialité dont vous devez faire profession me donne lieu d'espérer que vous vou-

irez bien rendre cette lettre publique par la voie de votre journal.

« Je n'ai jamais répondu aux pamphlets ni aux libelles ; mon âge, mon grade, mes services, mes blessures et l'estime de l'armée semblaient me défendre suffisamment contre l'injustice et la calomnie ; mais je vois dans les journaux, et j'entends publier dans les rues, un ouvrage intitulé : *le Livre rouge*, et signé, à mon grand étonnement, par les membres du comité des pensions, quoique le roi et l'Assemblée nationale n'en aient ni ordonné, ni permis l'impression. N'étant point compris dans les dépenses de ce livre ni pour moi, ni pour les miens, je ne devais point m'attendre à y être injurieusement cité par des hommes qui devraient me respecter, et pour des grâces qui ne m'ont pas été accordées. Ma vie entière répondra seule à ces indécentes imputations ; je crois seulement devoir informer le public que les pensions, qu'on m'accuse d'avoir enrichis par des pensions, sont dix pauvres gentilshommes, portant le même nom que moi, servant le roi ainsi que toute leur famille, et la plupart privés du nécessaire. Tout autre ministre aurait trouvé juste de venir à leur secours. J'étais leur parent : ce n'était pas une raison pour être injuste à leur égard. Ces officiers, entre eux tous, ont partagé la somme de six mille livres de pension. Le public jugera si cette grâce était excessive. Quant au reproche qu'on me fait d'avoir, de mon autorité, donné à un onzième parent une pension, c'est une calomnie ; et je n'ai jamais rien accordé, pendant mon ministère, que j'ose dire irréprochable, sans l'ordre ou l'approbation du roi. J'en appelle, sans aucune crainte, au témoignage de ce prince, dont on connaît la franchise et les vertus. Je ne croyais pas, après avoir versé mon sang et sacrifié ma fortune pour mon pays, pour qu'on osât me faire un crime des bienfaits du roi, et même de ceux qu'il aurait voulu et qu'il n'aurait pas pu m'accorder. Je souhaite, pour le bien de ma patrie, que mes détracteurs la servent comme moi. Ce vœu sera ma seule réponse et ma seule vengeance.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Signé ; LE MARÉCHAL DE SÉGUR. »

Le même jour, 8 avril, les fils de M. de Ségur avaient adressé au comité des pensions la lettre suivante :

Paris, ce 3 avril 1790.

Messieurs,

J'ai lu avec la surprise et l'indignation qu'excite l'injustice, l'avant-propos que vous avez placé à la tête du Livre rouge, et les indécentes inculpations par lesquelles vous cherchez à ternir la réputation d'un vieux maréchal de France, d'un ministre intègre que vous devez respecter. Par une suite de la même malveillance, vous citez, dans cet ouvrage, la demande que mon père avait faite en ma faveur du titre de duc héréditaire : rien assurément n'est plus inutile au bien public que la connaissance d'une demande qui a été sans effet, rien n'est plus absurde que de citer à la tête d'un registre de dépenses, la demande d'une grâce qui n'y a aucun rapport, et qui n'aurait rien coûté à l'État. Cette absurdité et cette malveillance me réduisent à la nécessité d'instruire le public de mes services, et de lui prouver que je ne suis point à charge au Trésor public.

Je suis au service depuis vingt ans ; j'ai fait la guerre en Amérique comme colonel ; je n'ai

reçu du roi qu'une pension, réduite par M. l'archevêque de Sens à deux mille huit cents livres. J'ai rempli pendant cinq ans la place de ministre du roi en Russie. Le hasard a couronné de succès toutes les négociations dont j'ai été chargé. J'ai rapproché deux puissances divisées depuis longtemps, et je les ai unies par un traité de commerce utile, que l'on cherchait vainement à conclure depuis quarante ans. A mon retour en France, on a diminué mon traitement de vingt mille livres, quoique les dépenses de mon ministère aient été beaucoup plus fortes que le traitement et les secours que j'ai reçus ; mais je me crois suffisamment récompensé du sacrifice de ma fortune et de ma santé par l'approbation flatteuse que Sa Majesté a bien voulu accorder à mes travaux.

Vous voulez persuader au public que le maréchal de Ségur a enrichi sa famille ; le tableau que je viens de faire de mes services et de ma position l'éclairera sur cette calomnie : et je voue au blâme universel les hommes injustes qui persécutent un vieillard vertueux, et qui, abusant de la confiance de l'Assemblée nationale, publient et signent un libelle, tandis qu'ils ne sont chargés que de lui présenter un rapport.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

Le comte DE SÉGUR.

Je partage les opinions et les sentiments de mon frère ; et je signe sa lettre avec empressement.

Le vicomte DE SÉGUR.

Le comité des pensions a pensé que la lettre des enfants de M. de Ségur ne devait pas être moins publique que l'avait été celle de M. le maréchal. La réponse à l'une et à l'autre se trouvera dans les pièces suivantes, fidèlement transcrites sur les originaux, et dûment certifiées.

Du 17 mars 1785.

Le maréchal de Ségur, dont la famille n'est rien moins que riche, et qui n'a cependant jamais rien demandé pour elle, ose se flatter que Sa Majesté ne se refusera pas à lui accorder en pension une somme de six mille livres pour être répartie, ainsi qu'il est ci-après expliqué ; savoir :

Aux sieurs :

Henri-Philippe-Jean-Baptiste de Ségur-Montazeau, l'aîné, capitaine - commandant au régiment d'Auxerrois.....	1,200 liv.
Pierre-Henri-François-Athanase de Ségur-Montazeau, lieutenant en premier au régiment d'Orléans, infanterie.....	500
Jean de Ségur-Montazeau, troisième sous-lieutenant dans le même régiment.....	500

Aux demoiselles :

Marie-Angélique-Elisabeth-Esther de Ségur-Montazeau, née le 30 décembre 1752.....	500
Angélique-Marie-Thérèse de Ségur-Montazeau, née le 15 juillet 1758..	500
Catherine-Marie-Magdeleine de Ségur-Montazeau, née le 1 ^{er} juillet 1763...	500
Marie-Angélique-Elisabeth-Esther de	

A reporter... 3,700 liv.